



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

ARRETE N° RH 23-40

Le Président du CCAS de FISMES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme NATHALIE MARCHAL	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES, le

22 JUIN 2023

Charles GOSSARD
Président du CCAS
Maire de Fismes

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
51170 MAIRIE DE FISMES